



MAIRIE
DE
SEILLANS

VAR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 15 Mars 2023 le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet :

- ✚ de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, les évolutions envisagées porteront sur :
- Adaptation réglementaire sur le secteur de la zone d'activités de Brovès, répondant aux besoins d'extension des entreprises implantées et facilitant le remplissage de la zone sur les terrains encore non bâtis.
 - Adaptation de l'emprise au sol sur le secteur de l'Eouvière pour permettre des extensions limitées des constructions existantes.
 - Ajustement de certains points réglementaires des zones urbaines, naturelles et agricoles facilitant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (stationnement en zone UA, distance des portails, gestion du pluvial)
 - Mise à jour des annexes du PLU sur les risques inondation (inondation, mouvement de sols).

Cette enquête publique se déroulera en Mairie de Seillans pendant 31 jours consécutifs, du 3 Avril 2023 au 3 Mai 2023 inclus.

A été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Toulon :

- ✚ Monsieur VILLEDIEU DE TORCY Olivier, commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de SEILLANS :

- ✚ Du Lundi au vendredi : de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de SEILLANS - 9, Rue du Valat - 83440 SEILLANS ou par courriel à l'adresse suivante plumodif1seillans@gmail.com pendant la durée de l'enquête publique uniquement.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.seillans.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Seillans dès la publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 3 Avril 2023 de 9h à 12h
- Jeudi 13 Avril 2023 de 14h à 17h
- Mercredi 19 Avril 2023 de 9h à 12h
- Mercredi 3 Mai 2023 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Seillans et sur le site internet www.seillans.fr, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le conseil municipal délibèrera pour approuver le dossier de la première modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations et avis qui ont été émis au cours de l'enquête ou par les personnes publiques associées.

Signé : LE MAIRE
René UGO



9, RUE DU VALAT - 83440 SEILLANS

TÉL. 04 94 50 45 46 - FAX 04 94 50 45 65 - Email : mairie.de.seillans@wanadoo.fr